



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

Création de 29 hectares de terres agricoles exploitables

2.1 Personne physique

Nom YA

Prénom NIXOO

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	3	2	9	1	9	9	0	6	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EXPLOITANT AGRICOLE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° b). Autres déboisements en vue de reconversion des sols.	Création de terres agricoles exploitables sur 29 hectares de forêt primaire. Le projet conduit à la suppression de 29 hectares de forêt sur 5 ans. Il prévoit une valorisation des terres avec le remplacement de la forêt par un ensemble de vergers d'arbres fruitiers, quelques barrières vertes et une jachère.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet consiste en la suppression de 29 hectares de forêt pour valoriser le sol sur la commune d'IRACOUBO au lieu dit "Piste de Rococoua". Il prévoit le défrichement de 9 hectares et la construction de 1 hangar avec une partie habitation de 150 m2 en année N puis le défrichage de 5 hectares en année N+1 puis un défrichage de 5 hectares en N+2, 5 hectares en N+3 et 5 hectares en N+4.

Le projet prévoit aussi 4 km de pistes agricoles, 3 km de barrières vertes et 10 hectares de jachère.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet vise à créer une trentaine d'hectares de terres agricoles exploitables qui permettront de faire vivre une famille de 4 personnes et d'augmenter l'auto-suffisance alimentaire guyanaise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

LES ETAPES DU PROJET:

- Année N: * Déforestation de 9 hectares sur lesquels seront construits un hangar avec partie d'habitation de 150 m².
- * Remplacement de la forêt primaire par un ensemble de vergers d'arbres fruitiers et du maraichage
- * Création de 1 km de pistes agricoles.
- Année N-1 * Défrichage de 5 hectares de forêt sur lesquels seront plantés des vergers d'arbres fruitiers.
- * Création de 500 m de pistes agricoles et de 500 m de barrière verte.
- Année N-2 * Mise en jachère de 5 hectares.
- * Défrichage de 5 hectares de forêt pour compenser la jachère
- * Création de 500 m de pistes agricoles et de 500 m de barrières vertes
- Année N-3 * Défrichage de 5 hectares de forêt qui seront remplés par des vergers arboricoles
- * Création de 1k m de pistes agricoles et de 1 km de barrières vertes.
- * Construction d'un hangar
- Année N-4 * Mise en jachère de 5 hectares
- * Défrichage de 5 hectares de forêt pour compenser la jachère
- * 10 hectares seront laissés en jachère.
- * Création de 1 km de pistes agricoles et de 1 km de barrières vertes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit de laisser dans sa phase d'exploitation de créer un ensemble de pistes agricoles d'une dimension de 6 mètres de large et 4 kilomètres de long

Il prévoit aussi de laisser 10 hectares de terres en jachère et la création d'un ensemble de barrières vertes autour des points d'eau ou en plein champs d'une dimension de 5 (plein champs) à 20 (au tour d'un cours d'eau) mètres de large et d'une longueur totale de 3 kilomètres.

La faune et la flore pourront s'y développer.

Le paysage forestier sera remplacé par un paysage de verger arboricole

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il faudra un bail emphytéotique de France Domaine.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SUPERFICIE TOTALE	29 hectares
SUPERFACÉ AGRICOLE UTILE (SAU)	19 hectares
Dimensions de la piste agricole: Largeur	6 mètres
Longueur	4 kilomètres
Dimensions de la barrière verte: Largeur	5 à 20 mètres
Longueur	3 kilomètres
Superficie de dégagement pour les constructions	1 hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Piste de Rococoua"
97355-MACOURIA

JRACOCOUA

Coordonnées géographiques¹ Long. 24° 45' 39" 49 Lat. 60° 47' 02" 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

QUESTIONNAIRE DE LA DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon la base de données de la loi littorale datant du 03 janvier 1986 dont la dernière mise à jour date du 01 janvier 2009, la commune de Macouria est bien classée en commune littorale, mais le domaine demandé est situé dans les terres intérieures hors zone protégée.</p>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les carte des espaces naturels et de zones d'intérêt écologique de Guyane et des sites & espaces protégés montrent que le domaine demandé est en dehors d'une telle zone</p>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les carte des espaces naturels et de zones d'intérêt écologique de Guyane et des sites & espaces protégés montrent que le domaine demandé est en dehors d'une telle zone</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage directement d'un bassin artificiel ou d'un forage. Selon le CIVAM dont l'auteur est EURASKIL Henri, il faudra 5000 litres par hectare et par jour pour un sol poreux Mais le projet n'exploite qu'un hectare de maraîchage irrigué.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'agriculteur ne travaille que la surface du sol et les forages s'il y a ne consommera qu'une infime partie des eaux souterraines.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La loi de Lavoisier, physicien français, est pleinement vérifiée: "rien ne se perd rien ne se crée, tout se transforme".
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La loi de Lavoisier, physicien français, est pleinement vérifiée: "rien ne se perd rien ne se crée, tout se transforme".
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet risque de déplacer la faune existante mais son impacte est limité grâce à la pratique de la jachère, des barrières vertes, des arbres fruitiers mais aussi grâce à la densité des forêts environnantes.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Dans sa phase de travaux le projet risque de dénaturer le paysage mais l'impact sera de courte durée puisque les arbres de la forêt naturelle sont rapidement remplacés par des arbres arboricoles. Pendant la phase d'exploitation il peut toujours avoir un risque de pollution par les molécules d'origine phytosanitaire, mais la mise en place des bonnes conditions agro-environnementales (BCAF) permettra de limiter ce risque.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Déforestation de 32 hectares. Mais l'impact sur l'environnement sera limité car c'est une exploitation à majorité arboricole. Le paysage forestier sera remplacé par un paysage arboricole.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Ce seront des exploitations agricoles conventionnelles sans usage de technologie à risque.

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Dans la phase de défriche, la méthode de culture sur brûlis engendrera du CO2 dans l'air lors de la combustion du végétal abattu et séché. Mais cette émanation ne dure que quelques heures.

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Le projet est situé à plus de 10 km à vol d'oiseau du centre ville d'Iracouba

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La culture arboricole, la jachère et les barrières vertes constitueront des milieux où la faune et la flore pourront s'y développer donc les impacts du projet sur l'environnement seront négligeables.

La mise en place des BCAE aideront à limiter les impacts du projet sur l'environnement.

Bonnes conditions agricoles et environnementales.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Très sincèrement l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire car ce projet excepté dans les phases de travaux ne nuira pas à l'environnement. La faune et la flore continueront à coexister avec l'exploitant. De plus comme c'est une exploitation à majorité arboricole, le paysage environnemental ne sera pas dénaturé.

L'agricultrice mettra en place les BCAE qui limiteront les risques environnementaux.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement/ un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à IRACOUBO

le, 5 MAI 2021

Signature

